

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 décembre 2023

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat mixte ouvert réseau 11

L'An deux mille vingt trois
Le vingt-et-un décembre,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle des fêtes sur la commune de Lafage,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 13 décembre 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA, Claude IZARD, Gilles PORTE.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Aurélien PASSEMAR, Michel PUJOL, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Thierry CADENAT à André Viola, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Magali FRECHENGUES à Francis ANDRIEU, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER, Éric MISSE à Jérôme DARFEUILLE, Roselyne RIOS à André CATHALA, Florence SCIAU à Alain ROUQUET.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant statuts de la communauté,

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert Réseau 11,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant que les statuts du syndicat prévoient que :

le nombre de membres au sein de l'Assemblée Générale (ou Comité Syndical)

- pour la communauté de communes est de 7 titulaires et 7 suppléants,
- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DESIGNE en tant que représentants de la communauté les élus suivants :

Titulaires(s)	Suppléant(s)
Bernard BREIL	Jean BONNAFIL
Michel PUJOL	Jacques DANJOU
Jean-Louis SABLICK	Bernard DELPOUX
André VIOLA	Bruno BERTRAND
Denis JUIN	Jean-Claude MAURETTE
Thierry CADENAT	Thierry PARAIRE
Pierre VIDAL	Frédéric FONTES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



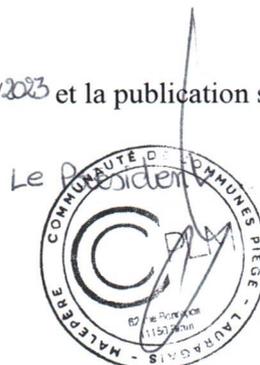
André VIOLA.

Le secrétaire de séance



Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 28/12/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 03/01/2024



Andrée VIOLA